

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2013 à 20h30

Présents : M. TEMPERTON Maire, Mr DUQUESNE 1er Adjoint – Mme PESLE 2eme Adjoint – M. THOMAS 3^{ème} adjoint - MMES DE ARAUJO – LE BRETON – THOMAS VIDAL – COUSIN - Messieurs GILLES – PIEDELEU – LHUISSIER – MENG – BARIL –
Absent excusé : HEURTEVENT
Procuration : Mme LE STUM à M. PIEDELEU
Secrétaire de Séance / Mme COUSIN Martine

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2012 ne donne lieu à aucune remarque de la part des membres du Conseil, il est adopté à l'unanimité.

I - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

VU l'avis du comité technique paritaire du 5 octobre 2010 approuvant le taux de promotion d'avancement de grade et la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2010
VU l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 10 décembre 2012 approuvant le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2013 ;
CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour permettre l'avancement de grade de Mme Sylvie Delarue et de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe ;
Mme Sylvie Delarue entre dans ce grade à compter du 1^{er} février 2013 au 7^{ème} échelon indice brut 347 indice majoré 325.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe ;
- De modifier le tableau des emplois ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver ce qui précède ;
- D'adopter la modification du tableau des emplois des fonctionnaires ainsi proposé ;
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois, au budget de l'année en cours ;
- D'effectuer les modalités de publicité réglementaires en déclarant la vacance de poste ;

II - CARREFOUR DE MAISON BRÛLÉE / CONVENTION D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS DU CARREFOUR

L'aménagement du carrefour de Maison Brûlée consiste à

- Créer un giratoire au carrefour dit de « Maison Brûlée »,
- Créer un giratoire au Nord de l'Echangeur,
- Requalifier la RD438 sud entre les deux giratoires (2 voies plus un terre plein central),
- Construire un parking de covoiturage de 100 places,
- Réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales.

L'entretien des aménagements prévus restent à la charge des communes de Saint Ouen de Thouberville, de La Bouille, de La Londe, de Mouligneaux et de la Communauté de communes du Roumois Nord. La convention définie la répartition des charges d'entretien de ces aménagements qui pour l'instant ne sont pas chiffrés.

Une autre convention reste à finaliser pour l'éclairage public.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui précède et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

III – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES « DISTRIBUTION DE DOCUMENTS D'INFORMATION LIES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

La convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières liées à la distribution de documents d'information sur la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Commune.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le renouvellement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec La Créa.

IV – RENOUELEMENT DES ADHESIONS

- 1) A la Fondation du Patrimoine :
Montant de l'adhésion : 50 € pour l'année
 - 2) A la Seine en Partage
Montant de l'adhésion : 81.80 € pour l'année.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents renouvelle les adhésions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

V – QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Consultation de la commune de La Bouille sur le projet de Charte Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande** - (le dossier était consultable en Mairie et peut toujours être consulté sur place) : le conseil municipal dispose de 4 mois pour donner un avis sur le projet de charte soit avant le 14 mai, sans réponse avant cette date l'avis est réputé défavorable. La commune de La Bouille est consultée en qualité de commune riveraine. Mme Bernadette Delcroix représentante du Parc, peut à la demande faire une présentation du projet de la charte.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de reporter sa décision lors d'un prochain conseil municipal et laisse le dossier à la consultation des membres du conseil.
- 2) **Convention avec le CLSH de Petit Couronne** : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Petit Couronne. Coût pour la commune (tarifs 2013) : 7.57€ par enfant et par jour – 3.78€ par enfant et par demi-journée sans repas – 4.16€ par enfant et par demi-journée avec repas.
- 3) **Armada 2013** : du 8 au 16 juin 2013. Il s'agit de finaliser le schéma général d'organisation de la journée du 16 juin jour de la parade de la Seine. Une réunion est fixée au mercredi 13 février 2013 à 18h30 à la Mairie.
- 4) **Modification du rythme scolaire** : (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires)

- Le décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement, avec une mise en application dès la rentrée scolaire de septembre 2013.

- La répartition se fait sur le lundi – mardi – jeudi – vendredi et le mercredi matin à raison de 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée. Le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) peut donner un accord pour le samedi matin en lieu et place du mercredi lorsque la dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes. Le soutien scolaire devient une aide pédagogique complémentaire.

- Une mise en place à la rentrée scolaire de septembre 2014 est possible sur dérogation.

- Une concertation est prévue avec l'Inspectrice de circonscription, les enseignants, le conseil d'école, la commission scolaire et les parents d'élèves.
- 5) **Prochain conseil municipal** : lundi 25 février 2013 à 20h30

PLUS RIEN A L ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 21h25